



PROCÈS-VERBAUX OFFICIELS DU CONSEIL GÉNÉRAL

SÉANCE DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

A 19H45, A LA SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL

9^e séance

La séance est présidée par M. Michel Rosselet, président.

Membres du Conseil général présents (36 membres, y compris le président) :

Mmes et MM. Aubert Nicolas (PLR), Baba Cyprien (POP), Blanchard Lobsang (POP), Bolay Mercier Corine (PS), Bologna Vivian (POP), Breguet Dominique (PLR), Buirette William (PLR), Chopard François (PLR), Dänzer Théo (PLR), Debets Anne-Lise (POP), de la Reussille Théo (POP), Donzé Martine-Eliane (VL), Dubois Gaëtan (PLR), Dupraz Céline (POP), Eschler Pierre-Yves (POP), Frutschi Lancaster Anne-Catherine (PS), Galvani Joël (Les Verts), Giallanza Giancono (PS), Jaques Bernadette (PLR), Kinkel Karen (PLR), Krebs Alain (PLR), Produit Benoît (PS), Produit Yasmina (PS), Reichen Anne (POP), Rosselet Michel (PLR), Santschi Gérard (PS), Schaffner Corinne (PLR), Schaffner François (PLR), Solomatina Irina (Les Verts), Spahr Peter (PLR), Taillard David (PS), Tissot Cyril (Les Verts), Trugli Vincenzo (PLR), Zaslawski Suzanne (POP), Zaugg Nicolas (PLR), Zbinden Philippe (PLR).

Membres suppléants présents (5 membres) : Mme Hernan Isabelle (PLR), MM. Jequier Michel (PLR), Gaffiot Gabriel (PLR), Ouchrif Yasser (PS), Renk Hans-Peter (POP).

Membres du Conseil général excusés (5 membres) : Mmes von Allmen Evelyne (PLR), Eymann Joëlle (PS), MM. Jacot Alexandre (PLR), Alima Joseph (POP), Surdez Pierre (PLR).

Conseil communal :

MM. Berly Michaël (POP), président, Rouault Philippe (Les Verts), vice-président, Mmes et M. Favre Sarah (PLR), Jeanneret Catherine (PLR) et von Allmen Anthony (PLR).

M. Michel Rosselet, président :

- J'ai quelques communications à vous transmettre. Tout d'abord, nous avons reçu plusieurs courriers :

- de la famille Gogniat, concernant une *demande officielle à la suite d'un accident au passage piéton rue de Beau-Site*,
- de la Droguerie D8, concernant la *relation commerciale*,
- de M. Christian Chopard, concernant les *bordiers autorisés* et le *point de ramassage des ordures ménagères* au Chemin-Blanc,
- de Mme Marylise Taponnier, concernant une *nouvelle forme de tourisme dans la région*.

DU 24 SEPTEMBRE 2025

Ces documents, ainsi que les réponses du Conseil communal sont disponibles sur la plateforme ECHO.

Le Bureau du Conseil général s'est réuni à 19h15 et a accepté les procès-verbaux des 29 avril et 18 juin 2025, sans modifications, avec remerciements à leur auteur.

Ordre du jour

a) Points non traités lors de la séance du 18 juin 2025 :

4. RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

25-4703 d'information concernant les activités du service des ressources humaines.

6. INTERPELLATION

25-607 de M. Cyril Tissot et de Mmes Irina Solomatina, Joëlle Eymann, Yasmina Produit, Corine Bolay Mercier, MM. Benoît Produit, Gérard Santschi, Giancono Giallanza (PS-VERTS) : « **Un Pavé de la mémoire au Locle ?** »

Les Pavés de la mémoire (*Stolpersteine* dans leur langue originale) sont une initiative privée portée dans plusieurs pays européens par des associations nationales. L'objectif de ces associations est de commémorer le sort des victimes du nazisme au 20^e siècle en incrustant dans le sol, devant les bâtiments qu'elles habitaient, des pavés recouverts de laiton indiquant leur nom et les circonstances de leur disparition. Depuis 2013, l'association suisse a posé près d'une quarantaine de Pavés de la mémoire, principalement dans des cantons alémaniques et au Tessin. Dans le quotidien *Le Temps* du 9 mai dernier, nous apprenions que des projets sont en cours d'étude pour poser de tels pavés au Locle et à La Chaux-de-Fonds.

Le Conseil communal a-t-il été contacté par l'association Stolpersteine ? Peut-il nous donner déjà quelques informations sur ce projet ? Sinon, peut-il prendre contact avec l'association afin de s'assurer que les autorités puissent, le cas échéant, s'associer à cette initiative et la soutenir ?

7. RÉSOLUTION

25-701 interpartis (PS-VERTS par Mmes Corine Bolay Mercier, Joëlle Eymann, Yasmina Produit et MM. Benoît Produit, Gérard Santschi, Giancono Giallanza, Cyril Tissot, POP par Mmes Céline Dupraz, Anne-Lise Debets, Anne Reichen et MM. Vivian Bologna, Cyprien Baba, Lobsang Blanchard) : « **Gaza Final** »

Les groupes socialiste-Les Verts et POP demandent au Conseil communal de s'associer aux démarches des villes de Genève et Lausanne, qui ont signé une déclaration le 21 mai 2025 appelant le Conseil fédéral à ne pas rester silencieux face à la situation actuelle à Gaza : les souffrances immenses infligées à la population palestinienne, plus de 50'000 morts et 100'000 blessés, 90 % de la population déplacée, plus de 60 % des bâtiments de la bande de Gaza détruits ou endommagés, dont des hôpitaux, des écoles et des institutions culturelles et religieuses. Cette déclaration appelle le Conseil fédéral à porter une « voix forte et claire, respectueuse de l'histoire de notre pays et de sa tradition humanitaire » et insiste pour que la Suisse ne reste pas inactive et silencieuse. Elle demande au Conseil fédéral de s'engager pour la paix et de faire respecter les conventions de Genève. Plusieurs villes ont déjà rejoint cet appel comme Neuchâtel, notre voisine La Chaux-de-Fonds, Zurich, Berne, Saint-Gall, ...

b) Nouveaux points :

4. RAPPORTS DU CONSEIL COMMUNAL

25-4605 à l'appui d'une demande de crédit complémentaire de CHF 136'100.- pour l'assainissement d'une partie du mur de soutènement et de la barrière séparant la voie CFF du chemin des Eroges.

25-4606 à l'appui d'une demande de crédit complémentaire de CHF 193'800.- pour le projet « révision du plan d'aménagement local (PAL) ».

5. RAPPORT DE COMMISSION

25-501 de la Commission de désignation des rues relatif à la dénomination de la rue reliant la rue de France à l'avenue du Technicum et du chemin de mobilité douce le long du Bied.

6. INTERPELLATION

25-608 de la Commission du tourisme par Mmes Evelyne von Allmen (PLR-VL), Suzanne Zaslowski (POP), Céline Dupraz (POP), Anne Reichen (POP), Anne-Catherine Frutschi Lancaster (PS-VERTS), Dominique Breguet (PLR-VL) et MM. Théo Dänzer (PLR-VL), Benoît Produit (PS-VERTS), Cyril Tissot (PS-VERTS), Yasser Ouchrif (PS-VERTS), Michel Rosselet (PLR-VL), François Schaffner (PLR-VL), Vincenzo Trugli (PLR-VL) : **« Offre hôtelière de la Mère Commune : il est temps de tirer la sonnette d'alarme ! »**

L'annonce récente de la faillite de la Fleur de Lis ne saurait nous rendre indifférents. En effet, le caractère historique et la valeur patrimoniale de cet établissement étaient un atout indéniable pour notre Commune.

A côté de cela, d'autres établissements hôteliers ferment leurs portes. La chambre d'hôte « Une Nuit Ailleurs » a tiré sa révérence en août dernier. Pour le « Chouett'Nid », la fin est annoncée en octobre. La « Guesthouse » pourrait bien connaître le même sort en l'absence de repreneurs.

La Commission du tourisme ne cache pas son inquiétude quant à l'évolution de l'hôtellerie, ce d'autant plus que le nombre de nuitées sur le territoire du Locle et des Brenets a fortement augmenté depuis le Covid. Si elle souhaite conserver son caractère attrayant pour les touristes, il est indispensable que notre Commune soit dotée d'une offre hôtelière de qualité.

Dès lors, le Conseil communal peut-il nous éclairer sur les points suivants :

- Comment se positionne-t-il par rapport à cette situation préoccupante ?
- Envisage-t-il des mesures pour soutenir les hôteliers encore en place ?
- Comment compte-t-il attirer de nouveaux projets ?

10. QUESTION

25-1001 de Mme Yasmina Produit et Mmes Corine Bolay Mercier, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, MM. Joël Galvani, Benoît Produit, Cyril Tissot (PS-VERTS) : **« Quelles démarches la Commune a-t-elle entreprises ou envisage-t-elle pour compenser la perte de cette capacité hôtelière au Locle, et plus largement, pour anticiper les besoins d'hébergement et d'accueil dans le cadre des événements à venir, notamment Capitale culturelle ? »**

La récente fermeture de l'hôtel de la Fleur de Lis soulève plusieurs préoccupations. Certes, la Ville du Locle est directement concernée sur le plan financier, en raison de sa garantie lors de l'emprunt contracté par l'établissement. Mais au-delà de cet aspect, c'est bien l'attractivité et l'image de notre ville qui sont en jeu.

En effet, l'hôtel de la Fleur de Lis représente une offre d'accueil importante, tant pour le tourisme de passage que pour les entreprises et les événements culturels, sportifs organisés au Locle. Or, à l'approche de « Capitale culturelle » à La Chaux-de-Fonds, notre région aura besoin de toutes ses infrastructures pour accueillir des visiteurs, valoriser son patrimoine et renforcer son positionnement touristique.

25-4703 – Rapport d'information concernant les activités du Service des ressources humaines

Mme Yasmina Produit, PS-VERTS :

- A la lecture de ce rapport, nous pourrions presque croire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes au sein des RH de la Ville du Loche : le processus est bien huilé, les cadres sont formés, les collaborateurs et collaboratrices sont écoutés, les conflits anticipés, les maux soulagés.

Bref, un tableau presque idyllique que ne rapporterait pas une brochure de promotion RH d'une grande multinationale. Mais entre ce qui est écrit et ce que vivent les employés sur le terrain, il y a parfois un gouffre : pendant que l'on nous vend une stratégie RH inclusive, participative, professionnelle, les journaux, eux, publient régulièrement des articles où il est question de souffrance au travail, de conflits non résolus, de climat délétère et de gestion personnelle chaotique.

Alors la question se pose : où est la faille ? Si tout est si bien pensé, pourquoi cela ne fonctionne-t-il pas ?

Le groupe PS-VERTS ne remet pas en cause la bonne volonté affichée dans ce rapport. Il y a de nombreuses intentions louables, des perspectives intéressantes, même quelques ouvertures prometteuses. Mais à force de peindre le futur en rose, on oublie parfois le gris bien réel du présent. Ce rapport nous parle d'un futur désirable, mais que faisons-nous concrètement maintenant pour celles et ceux qui souffrent aujourd'hui au sein des services ?

Dans ce rapport, on peut aussi relever quelques petites maladroites pour notre époque en 2025. Dans la rédaction, on parle de *mères de famille* comme public à soutenir pour une réinsertion. Et les pères, ils ne changent pas les couches aujourd'hui ? Ne sont-ils pas, eux aussi, de temps en temps, à mettre entre parenthèses leur carrière professionnelle ? A l'heure de l'égalité, ce genre de formulation me laisse personnellement très songeuse.

D'autres exemples : on parle beaucoup de *leadership*. Sans doute parce que cela sonne bien dans un rapport. Mais si l'on utilisait un bon vieux mot français, comme *encadrement*, *gestion d'équipe* ou *soutien* ? C'est parfois bien plus parlant aux travailleurs et travailleuses qui ne vivent pas dans le jargon managérial.

Enfin, on présente un nombre infini d'actions et de projets, de formations et de commissions. Mais est-ce que 5,35 EPT sont suffisants pour autant de chantiers RH sur le fond ? Peut-on réellement tout faire, dans tous les services, avec le même niveau de qualité et de rigueur ? Le groupe PS-VERTS s'interroge.

J'aimerais aussi que l'on dise si oui ou non les risques psychosociaux sont véritablement intégrés à la Commission santé et sécurité au travail. Deux réunions par an me paraissent une mesure un peu légère. Où est le résultat des audits internes, des audits externes, quelles sont les suites à donner, quelles sont les améliorations continues qui ont été mises en place ou qui seront mises en place ? On reste quand même un peu sur sa faim à ce niveau-là dans le rapport.

Pour finir, ce rapport donne l'impression d'un grand catalogue de bonnes intentions. Mais les RH ne sont pas là pour écrire des vœux pieux. Elles sont là pour garantir un fonctionnement sain, juste et cohérent de la gestion du personnel.

Ainsi, le groupe PS-VERTS propose que l'on aille un peu plus loin dans une vraie mise en place d'une commission de gestion – pourquoi pas en lien avec la Commission financière comme cela a déjà été évoqué – pour poursuivre la question des RH en profondeur et durablement.

Il est temps d'agir avec cohérence et de renforcer nos mécanismes internes plutôt que de laisser les dysfonctionnements faire les choux gras de la presse. Car en matière de ressources humaines, il ne suffit pas de dire que l'on fait bien : il faut toujours faire mieux.

Mme Anne Reichen, POP :

- Le groupe POP remercie le Conseil communal pour le rapport d'information et a pris note que ce document constitue un outil d'aide à la prise de décisions pour anticiper et orienter les ressources humaines de manière efficiente. A ce titre, le groupe se questionne quant à la mise en pratique de certaines des 8 thématiques présentées en page 3.

Concernant le point « Recrutement, sélection et intégration », nous pouvons lire : « Pour le recrutement de chef·fe·s de service, des entreprises externes sont mandatées afin d'organiser des assessments. » La question est donc la suivante pour notre groupe : pouvez-vous nous expliquer la raison de cette externalisation et nous donner une estimation des coûts engendrés pour 2024 ?

Nous pouvons également lire que : « Sur l'année, parmi les 45 procédures de recrutement, 12 personnes ont été engagées [...] en collaboration avec différents organismes, tels que les services sociaux ou l'Office régional de placement (ORP). » La répartition de ces recrutements est également indiquée : 4 personnes proviennent du chômage, 0 personne de l'aide sociale, 1 mère de famille et, enfin, 6 personnes en premier emploi.

Bien que nous nous réjouissons également de toutes ces collaborations, nous sommes toutefois surpris de lire la catégorie « Mères de famille » citée dans le paragraphe de politique d'insertion sociale et professionnelle. Nous espérons que ce terme a été maladroitement choisi et qu'il pourrait peut-être être renommé. D'où notre question : pourrait-on imaginer, selon l'idée initiale de cette catégorie – qui reste à clarifier – une catégorie qui inclurait un parent qui a fait le choix d'une pause pour élever ses enfants, mais également toute personne qui a souhaité consacrer du temps à un projet personnel ?

Nous nous interrogeons également sur la douzième personne qui n'est pas citée dans ces 4 catégories : où se trouve-t-elle ?

Enfin, pouvons-nous avoir une idée du nombre de personnes supplémentaires non comptabilisé dans l'effectif du personnel communal, c'est-à-dire en collaboration avec l'Office de l'assurance-invalidité ?

Concernant le point 4 « Management des performances professionnelles », nous avons pris connaissance de la volonté d'encourager le développement personnel et professionnel des employés. Ainsi, le Service des ressources humaines joue un rôle clé dans l'accompagnement des cadres en leur fournissant des outils pour assurer leur rôle de gestionnaire d'équipe.

Nous avons également pu lire que : « L'article 31 du statut du personnel mentionne que chaque collaborateur et collaboratrice a droit, une fois par an, à un entretien de développement [...] avec son ou sa supérieur·e hiérarchique », avec toutefois « une spécificité de la Commune [qui] réside dans la possibilité d'effectuer un entretien [...] allégé et simplifié, destiné à réduire la charge administrative des responsables encadrant un grand nombre de collaborateurs·trices. »

Nous avons noté qu'actuellement la procédure annuelle d'entretien n'est plus initiée systématiquement par le Service des ressources humaines et qu'une nouvelle procédure est en cours d'élaboration. D'où nos questions :

- Quelle est cette procédure actuelle pour qu'un supérieur hiérarchique puisse assurer le bon fonctionnement des entretiens ?
- Qu'est-ce qui est mis en place actuellement pour que le Service des ressources humaines joue ce rôle clé qui nous est annoncé et reste le gardien de la gestion de la performance ?
- Comment une équité de traitement est-elle garantie à tous les collaborateur·trice·s si certains supérieurs effectuent alors des entretiens dits *allégés* ?
- Enfin, quel accompagnement le Service des ressources humaines propose-t-il aux différents chefs de dicastère, et quels outils leur sont-ils proposés ?

Concernant le point « Rémunération et reconnaissances non financières », nous pouvons lire : « Le système de rémunération appliqué correspond au modèle « classique », combinant progression automatique et reconnaissance de la performance. » Ensuite : « Un échelon supplémentaire peut être octroyé à un·e collaborateur·trice dont les résultats sont particulièrement satisfaisants. » Et finalement, nous pouvons lire : « Ce système permet de motiver le personnel tout en garantissant un cadre équitable et structuré de gestion des salaires. » De là découlent nos questions :

- Comment le règlement d'application est-il assuré s'il n'y a pas d'homogénéité dans les entretiens personnels ?
- Quelles mesures sont-elles actuellement en place pour s'assurer de cette équité de traitement ?

Au niveau du point 6, « Formation et développement des compétences », il est possible de lire que : « En 2024, 8 personnes ont effectué des stages longs dans les structures communales. »

- Quelle est la politique de rémunération de ces stages longue durée ?
- Au terme de ces stages, des stagiaires ont-ils émis le souhait de rester au sein de notre Commune après l'obtention de leur diplôme ?

S'agissant du point 7, « Carrière et évolution professionnelle », il est possible de lire que : « En 2024, une collaboratrice a bénéficié d'une promotion après avoir complété avec succès un plan de carrière, illustrant ainsi l'engagement de la Commune à valoriser le développement professionnel et à favoriser la progression interne. » Notre question est la suivante : le Conseil communal est-il satisfait qu'une seule personne ait accédé à ce plan de carrière avec succès ?

Au point 8, « Flexibilisation du travail et développement durable humain », nous pouvons lire :

« Le taux d'absence de 2024 se présente comme suit :

- Maladies : 4.55 %
 - Accidents non professionnels 0.76 %
 - Accidents professionnels : 0.29 %
- Total : 5.60 %

Cela représente en moyenne 111.15 heures par personne, soit 13.89 jours. »

Notre question est : pourrions-nous envisager une catégorie « Maladie courte/longue durée » ? D'autre part, comment les cas de « maladie » pour des femmes qui sont en début ou en milieu de grossesse, mais avant le terme de l'accouchement, sont répartis ?

Mme Karen Kinkel, PLR-VL :

- Le groupe PLR-VL a pris connaissance avec grand intérêt du rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant les activités du Service des ressources humaines.

Nous félicitons le Conseil communal pour le caractère vraiment exhaustif du rapport, incluant une gestion moderne, un effort concernant la formation du personnel, ainsi que pour le faible taux de rotation du personnel de 7,2 %, qui correspond à moins de la moitié de celui de la population suisse active.

Le statut actuel du personnel et son règlement d'application suivent favorablement ceux des autres institutions publiques suisses, avec un nombre important de tâches fournies par les 5,3 EPT du service des RH. Celui-ci semble effectivement bien occupé avec l'ensemble des tâches.

Le groupe PLR-VL suggère une possible synergie entre le Service des ressources humaines et le Service de la promotion de la ville dans le chapitre concernant les perspectives pour promouvoir l'image de marque de la Commune en tant qu'employeur, en particulier au niveau des jeunes.

Nous avons été interpellés par l'absentéisme moyen de presque 14 jours par employé sur l'année. Bien que cela corresponde à la moyenne des absences des services publics en Suisse, nous serions intéressés à connaître la répartition des écarts-types ou les histogrammes des absences, car une absence de longue durée d'une à deux personnes pour maladie ou grossesse peut anormalement augmenter l'absentéisme moyen.

Nous aimerions également une clarification concernant les fameux entretiens annuels *simplifiés* des employés. Nous craignons qu'un entretien potentiellement « bâclé » ne puisse pas aller au fond des problèmes sur le terrain. Car ces entretiens permettent souvent d'assainir les conditions de travail, de soulever des changements nécessaires à l'adaptation des tâches dans une société qui évolue, et de valoriser la personne durant son entretien annuel.

Nous remercions globalement le Conseil communal pour la transparence du rapport, en tous points digne d'un employeur moderne.

M. Anthony von Allmen, directeur du Dicastère des Energies, des Finances, de l'Administration et de l'Economie (DEFAE) :

- Le Conseil communal remercie les groupes de leurs prises de position par rapport à ce rapport d'information. Il salue également la présence dans la salle ce soir des cadres du Service des ressources humaines de la Ville.

L'objectif de ce rapport – qui est un rapport d'information, un rapport que le Conseil communal vous soumet à bien plaisir, et qui n'est pas un rapport sur lequel nous vous demandons un vote – est de vous présenter de manière transparente et proactive le bilan et les perspectives de la gestion des ressources humaines.

La gestion des ressources humaines au sein d'une administration communale de plus de 400 collaborateurs – ce qui nous place en troisième position des communes employeuses du canton en termes d'EPT – représente aujourd'hui un défi majeur.

Dans le contexte actuel, où les attentes des services, du personnel et de la population évoluent rapidement, le Conseil communal et le Service des ressources humaines ont souhaité, au travers de ce rapport, réaffirmer leur engagement en faveur d'une gestion moderne, responsable et transparente des ressources humaines.

C'est dans cet esprit que nous vous avons transmis ce rapport d'information. C'est dans cet esprit que nous avons présenté ce rapport d'information à la Commission financière il y a quelque temps déjà, au printemps dernier. Ce rapport a ensuite été mis à l'ordre du jour du Conseil général du mois de juin, la séance du mois de mai ayant été repoussée faute d'autres rapports à vous présenter.

Lors de cette séance de la Commission financière, les échanges ont été constructifs. Nous regrettons un peu le ton employé par le groupe PS-VERTS, qui, lors de cette séance, ne nous avait pas fait part de la majeure partie des remarques qu'il a évoquées ce soir. Nous allons toutefois essayer d'y répondre de la manière la plus ouverte possible.

Je l'ai dit : en partageant ouvertement ces informations, l'Exécutif entend garantir la transparence de son action, permettre au Législatif de disposer d'éléments factuels et complets pour prendre ses décisions à futur, mais également sensibiliser aux réalités et défis croissants qui nous attendent en matière de ressources humaines.

Le rapport, qui est un rapport exhaustif, présente les actions concrètes qui se sont passées en 2024. Vous me direz que cela fait quelques mois déjà, mais comme je vous l'ai expliqué, le timing fait que nous venons aujourd'hui avec ce rapport qui parle de l'année 2024 écoulée et non pas de l'année 2025 en cours.

Quelques chiffres clés importants sont à rappeler pour 2024 : coordination de plus de 45 recrutements, dans un marché de l'emploi qui était très concurrentiel, très tendu. Nous avons également mis en place un nouveau logiciel de gestion des salaires. Nous avons déployé un projet intitulé « Mes Ressources », qui vise à soutenir le bien-être et la santé du personnel. Nous avons également mis en place des actions ciblées de prévention des risques psychosociaux, afin d'améliorer, de manière générale, le climat de travail dans notre administration communale.

Le rapport permet également de lister les perspectives d'avenir en termes de politique RH. Nous avons parlé du développement d'un plan de formation *obligatoire* pour les cadres, destiné à renforcer le *leadership* et anticiper les crises. Cela a été dit, jusqu'à aujourd'hui, le Conseil communal s'était toujours refusé à rendre obligatoire la formation des cadres. Le Conseil communal *nouvelle majorité* a décidé d'obliger les cadres à suivre ces formations, ce qui peut créer certains grincements de dents, car nous avons des cadres qui sont là depuis de longues années, voire des dizaines d'années. Ce n'est pas forcément évident pour eux de se mettre autour d'une table et d'aller confronter leurs méthodes de management, qui doivent évoluer aussi avec le temps. Le Conseil a donc pris ce problème à bras-le-corps.

Nous devons aussi améliorer notre attractivité en tant qu'employeur, nous devons fidéliser les talents. Nous devons aussi moderniser et simplifier les processus RH – comme c'est le cas pour la majeure partie des entreprises – mais également encourager la mobilité interne et la gestion proactive des carrières.

Nous devons prévenir et améliorer de manière continue le climat de travail, adapter également les statuts et règlements aux évolutions légales. Nous en avons parlé l'année dernière : notre règlement doit être toiletté, afin de s'adapter aussi aux normes pénales qui, dans certains domaines, ont évolué. Mais nous devons aussi effectivement utiliser des *wordings* du XXI^e siècle et des années 2025 et suivantes. Je conviens que la dénomination *mère de famille* est un peu maladroite, mais dans ce cas, il s'agissait bien d'une mère de famille, non d'un père de famille. Néanmoins, nous traitons bien évidemment les pères et mères de famille de la même manière. Cela dit, j'en conviens, ce terme aurait pu être employé différemment. Nous considérons volontiers la remarque.

Je vais essayer de répondre aux diverses questions qui, pour la plupart, nous ont été transmises à l'avance. Je vais commencer par les nombreuses questions du groupe POP. N'hésitez pas à intervenir une nouvelle fois au cas où je n'aurais pas été complet ou qu'une question m'aurait échappé.

La première question posée par le groupe POP est une question de détail par rapport aux assessments. Je vais essayer de ne pas monopoliser le crachoir trop longtemps, même si – vous vous en doutez bien – le Conseil communal a beaucoup d'éléments à vous partager ce soir. Nous pourrions le faire également par la suite en séance de commission, comme cela a été mentionné.

Les assessments sont très importants pour nous, surtout dans l'engagement des cadres et des chefs de service : ils permettent de confronter une personne dans des situations de mise en difficulté, où l'on va essayer d'aller gratter un peu et voir le caractère, voir comment la personne fonctionne. C'est très important, car vous savez comment se passent des entretiens d'embauche si vous avez l'occasion d'en faire : vous avez devant vous un CV, un dossier, une personne, quelques heures, quelques minutes de discussion. Aussi, c'est très important pour nous que l'on puisse se faire aider par des spécialistes externes, par le biais de ces assessments. Ils permettent d'évaluer les compétences comportementales et managériales, permettent d'objectiver la sélection. Il est aussi important pour nous, en tant qu'autorité d'engagement, que nous engagions des gens de la manière la plus objective possible, en laissant de côté la subjectivité.

Cela permet aussi de vérifier l'adéquation au poste et à la culture d'entreprise, à la culture de notre organisation. Cela permet aussi – nous l'espérons – de réduire les erreurs de recrutement. Malheureusement, celles-ci ne peuvent pas forcément être évitées à chaque fois, mais nous mettons toutes les chances de notre côté pour les éviter.

Cela permet aussi d'offrir un retour structuré à un candidat qui n'aurait pas été retenu, d'avoir un feedback clair. De même, pour le candidat qui est retenu, lorsqu'il y a des éléments de réserve ou des points d'attention dans les assessments, cela lui permet aussi, personnellement, de travailler sur son management, sur la manière dont il apprend les choses, pour finalement s'améliorer.

Les assessments, c'est bien, mais vous avez raison, ils ont un coût élevé. Sur 2024, cela a représenté un montant de Fr. 22'700.- : nous avons fait passer six assessments pour trois postes de chef de service.

S'agissant de la provenance des personnes engagées, venant de l'ORP ou des services sociaux, et par rapport à la question du terme de *parent* plutôt que de celui de *mère de famille*, nous l'avons évoqué, nous pouvons bien volontiers en parler différemment.

Il y avait une question concernant une personne qui ne se trouvait pas dans l'une des catégories citées : il s'agit d'une personne qui ne travaillait pas, qui était en arrêt de travail, mais qui vivait de ses économies. Elle n'était donc ni au chômage ni à l'aide sociale. Voilà d'où vient cette douzième personne qui ne figure pas dans les catégories mentionnées. Une question portait sur les personnes supplémentaires qui ne sont pas comptabilisées dans l'effectif : en 2024, deux personnes étaient placées par l'Office AI.

Par rapport à la procédure actuelle pour le suivi des entretiens personnels : le rapport parle de la procédure 2024, à laquelle nous avons mis un terme. Le Conseil communal a aussi décidé de passer à un autre type d'entretien, pour éviter d'avoir l'entretien élargi et l'entretien simplifié. Nous sommes passés à quelque chose de plus simple, de plus moderne, qui collera mieux à la réalité du terrain, à la réalité des besoins de nos employés et de nos cadres.

Toutefois, par rapport à l'entretien simplifié, il est important de noter que celui-ci doit être demandé par les *deux* parties. Il ne peut pas être demandé que par une seule des parties : si le cadre veut faire un entretien simplifié et que le collaborateur refuse, l'entretien sera un entretien élargi.

Une question portait sur la gestion de la performance : vous savez que dans notre administration, nous ne gérons pas la performance de la même manière que dans l'industrie privée. Néanmoins, les RH offrent un certain nombre d'outils pour suivre le processus : nous avons des méthodes, des guides de formation, nous accompagnons les cadres en matière de rédaction des entretiens. Le Service des ressources humaines offre un suivi, mais ce n'est pas lui qui est maître du processus. Cette responsabilité est vraiment déléguée aux différents cadres de notre administration.

Concernant la question de l'équité dans le cas où certains supérieurs effectuent des entretiens allégés : comme je l'ai dit précédemment, les deux parties doivent être d'accord pour procéder à un entretien allégé, c'est de cette manière que l'on garantit l'équité. Il est clair que si l'on compte faire des entretiens allégés dans un service, mais pas dans un autre, il appartient aussi au chef de dicastère d'en discuter avec son chef de service.

Il y avait également une question par rapport à la manière dont nous imputons le système de progression de rémunération en fonction des entretiens. Il est important de souligner ici que nous n'utilisons pas les entretiens de développement pour fixer les progressions salariales des employés.

Le Statut du personnel nous permet aujourd'hui d'octroyer un échelon discrétionnaire, un échelon supplémentaire, ce que le Conseil communal n'a pas fait depuis de nombreuses années, ceci pour des raisons de tension budgétaire, vous le savez. Nous ne pouvons pas nous permettre, ces dernières années, d'octroyer cet échelon supplémentaire, donc le Conseil communal s'en est tenu à l'octroi des échelons traditionnels. Il n'a pas du tout utilisé des entretiens de développement personnel pour attribuer des échelons discrétionnaires à certains employés.

Autour de nous, les administrations communales ou cantonales ont toutes un système qui peut différer en fonction de la politique en vigueur. Il est vrai que nous sommes en constante analyse de ce qui se fait ailleurs, pour voir si notre système – qui a 10 ans aujourd'hui – est toujours d'actualité ou si nous devrions appliquer une politique salariale qui tient aussi compte des cas plus individuels. C'est notamment le cas en Ville de La Chaux-de-Fonds, où l'échelon est automatique, mais où il y a aussi une part basée sur la *performance*, même si je n'aime pas utiliser ce terme. Ce n'est pas de cette manière qu'il est mentionné à La Chaux-de-Fonds, mais au final, c'est cela.

S'agissant de la satisfaction du Conseil communal par rapport au fait qu'une seule personne ait complété avec succès un plan de carrière : une seule personne a finalisé un plan de carrière en 2024, c'est vrai, mais il ne reflète pas à lui seul la dynamique globale du développement des compétences. Il faut voir cela de manière plus globale. Il ne s'agit pas d'un outil qui est systématiquement utilisé. C'est vraiment dans certains cas où nous n'avons pas pu engager une personne qui arrivait avec le bagage requis, ou que nous avons préféré sélectionner quelqu'un à l'interne qui s'est ensuite formé. C'est dans ce cadre-là que nous avons une personne qui a terminé son plan de carrière. Il ne faut donc pas voir cela comme un facteur limitant. Ce sont des outils que nous utilisons, mais ce n'est pas forcément ceux que l'on utilise de manière généralisée.

Une question portait sur la formation et sur notre politique par rapport aux stagiaires dans les structures communales. Il faut souligner ici que les places de stage sont principalement proposées dans les musées : nous en avons notamment au Musée des Beaux-Arts, au Centre d'orthophonie, au Service forestier, également – des personnes qui aimeraient faire une école d'ingénieur forestier ou de garde-forestier viennent faire un stage pratique chez nous – ainsi que dans les structures pré- et parascolaires. C'est un peu à ces endroits que nous recourons à des stagiaires.

En 2025, nous avons également reçu un stagiaire au Bureau des sports, ce que nous n'avions pas l'habitude de faire. Ces stages sont rémunérés, mais cela diffère un peu selon le bagage de la personne : vous vous doutez bien qu'un stagiaire au MBAL, qui a, par exemple, un diplôme universitaire, aura une rémunération plus élevée que quelqu'un qui a une maturité gymnasiale et qui fait un stage pour entrer dans une école professionnelle ou une HES. Pour vous donner un ordre d'idée, un stage pratique pour l'acquisition du master au MBAL offre un salaire mensuel brut de Fr. 2'020,40 à 100 %. C'est ce qui se pratique. Pour un stagiaire ASE en préapprentissage dans une structure pré- ou parascolaire, par exemple, il s'agit d'un salaire de Fr. 663.- à 100 %. Vous voyez ainsi le gap entre les différentes offres que nous proposons. Nous pourrions éventuellement vous fournir un tableau en commission, mais je ne vais pas vous détailler tous les chiffres ici ce soir.

Nous engageons parfois des stagiaires après leur stage, ce qui est notamment le cas d'un ASE que nous avons engagé en apprentissage après sa place de préapprentissage. Néanmoins, nous aimons bien que les gens qui ont fait un apprentissage ou un stage chez nous s'en aillent aussi voler de leurs propres ailes, quitte à revenir quelque temps après, quelques années après. Nous encourageons la mobilité, ainsi que le fait que les gens aillent voir un peu ce qui se passe ailleurs, peut-être hors d'une administration publique ou dans une autre, ceci aussi pour améliorer leur bagage professionnel.

Une question concernait les absences maladie : on voulait différencier les absences de courte durée et de longue durée. En termes de taux d'absence, pour les maladies de courte durée, du 1^{er} au 90^e jour – donc du premier mois jusqu'à la fin du troisième mois – nous avons un taux de 3,41 %. Ce taux d'absentéisme reflète donc plutôt des maladies de courte durée. Le taux d'absence après le 91^e jour est de 1,14 % en 2024.

En réponse à la question de savoir si les incapacités de travail d'une femme enceinte sont comptabilisées sur la catégorie maladie : oui, c'est le cas jusqu'à l'accouchement. Chez nous, les personnes qui sont arrêtées avant l'accouchement se trouvent dans la catégorie maladie.

J'espère avoir répondu ainsi aux questions du groupe POP. N'hésitez pas à revenir vers moi, cas échéant, si j'ai omis de répondre à une question.

Des précisions étaient demandées concernant les procédures en cours, pour connaître l'évolution : en 2022, nous avons deux procédures sur l'année, cinq en 2023 et, pour 2024, vous trouvez les chiffres dans le rapport.

Le taux d'absentéisme était également une inquiétude ou une analyse du groupe PLR-VL. J'en ai parlé, le taux d'absence maladie est en hausse par rapport à 2023, puisque l'on passe de 3,44 % en 2023 à 4,55 % en 2024.

Plusieurs analyses sont prévues, nous avons des réflexions en cours, notamment pour modifier le délai d'attente entre le début du versement des indemnités des assurances et le début de l'absence. Ce sont des questions en cours de réflexion s'agissant des assurances. Nous sensibilisons aussi les cadres sur les mesures à prendre en cas d'absence. Ce sont des choses également importantes : savoir à partir de quel moment on remplace les gens, à partir de quel moment on met en place une action.

J'ai le détail des absences, mais je ne vais pas vous le donner ce soir, ce serait trop laborieux. Nous avons également mandaté une entreprise externe pour ces questions-là, pour nous accompagner dans la réflexion liée aux questions relatives aux absences : à savoir, ce que nous pourrions mettre en place pour essayer d'améliorer la situation, qui inquiète effectivement le Conseil communal.

Bien entendu, les taux d'absence longue durée peuvent aussi évoluer fortement si, par exemple, malheureusement, une personne tombe malade et est absente pratiquement une année. C'est le cas dans plusieurs de nos services actuellement, où, dans certains d'entre eux, nous avons un personnel qui vieillit, ce qui apporte aussi son lot d'absences plus élevé : par exemple, dans les services qui nécessitent la force physique ou dans ceux où l'on fait un travail très répétitif, l'âge qui avance et les problèmes mécaniques n'améliorent pas les choses. Toutefois, nous essayons d'accompagner au mieux nos collaborateurs qui sont souffrants.

Je reprends maintenant les questions du groupe PS-VERTS. N'hésitez pas à revenir également vers moi si je ne me suis pas arrêté sur certaines questions.

Vous aviez une remarque par rapport au plan de formation des cadres. J'en ai parlé, pour nous, c'est vraiment un élément fondamental aujourd'hui. Nos cadres doivent aussi sortir de leur zone de confort, aller confronter leurs systèmes managériaux, leurs habitudes, avec ce qui se fait aujourd'hui, avec les réflexions actuelles, la doctrine actuelle en termes de management. C'est très important. Ils doivent aussi adapter leur conduite à ce qui est aujourd'hui attendu d'une administration publique et qui n'est pas la même chose qu'il y a 30, 20 ou même 10 ans. Ce sont des choses vraiment très importantes pour nous. Le Conseil communal a vraiment mis les moyens et va mettre les moyens ces prochaines années sur cette formation obligatoire.

L'idée est d'avoir un cursus sur plusieurs années, qui va concerner tous les types de cadres, tant les chefs de service que les adjoints et les cadres intermédiaires qui ont du personnel à encadrer, pas forcément sous leur responsabilité directe, mais qui encadrent du personnel dans le cadre de projets divers ou de mandats. Il est important pour nous d'aller de l'avant avec cela.

Aujourd'hui, globalement, la proposition a été relativement bien acceptée, même si, en effet, certains cadres n'y voient pas d'intérêt. Ce sont des choses qui sont plus problématiques, que nous devons aussi régler, car les gens doivent accepter de suivre ces formations.

Nous avons mis en place un système participatif avec nos cadres pour définir quels sont leurs besoins : le Conseil communal et le Service des ressources humaines n'arrivent pas devant les cadres en leur disant qu'ils doivent faire telle ou telle chose, que tel jour ils doivent faire du management, du leadership – ou de l'encadrement. Un mécanisme participatif a été mis en place pour définir les besoins de nos cadres : c'est quelque chose qui est fondamental aussi pour leur offrir les outils dont ils ont besoin.

Il y a également eu une question par rapport au soutien que le Service des ressources humaines peut apporter aux chefs de dicastère. Vous le savez, le Conseil communal a passé par une période de tension managériale il y a quelque temps. Dans ce cadre-là, le Service des ressources humaines avait proposé du coaching au chef de dicastère concerné, ce qui avait été fait.

Le Service des ressources humaines est à disposition des chefs de dicastère pour les accompagner : s'ils ressentent le besoin d'une formation ou autre, le Service des ressources humaines est là pour eux. Néanmoins, il n'intervient pas d'une manière proactive dans le management des chefs de dicastère. Ce n'est pas quelque chose que nous lui demandons de faire aujourd'hui. S'il y a une demande de la part d'un chef de dicastère, il est traité de la même manière qu'un cadre qui souhaiterait suivre une formation ou se faire accompagner sur tel ou tel dossier, ou sur telle ou telle situation qui pourrait être problématique avec un employé.

J'espère ainsi avoir répondu aux questions. A l'avenir, le Conseil communal fera part d'une bonne partie des éléments qui se trouvent dans le rapport d'information. Nous avons bien compris la volonté du Conseil général d'être informé des indicateurs RH, et du fait qu'ils sont importants pour vous. Nous mentionnerons ces indicateurs dans le rapport de gestion annuel.

Le Conseil communal a fait une fois l'exercice d'un rapport d'information, qui est long et qui présente beaucoup d'éléments. A l'avenir, nous le contracterons pour donner un certain nombre d'informations dans le rapport de gestion. Bien entendu, nous restons également à disposition pour en discuter avec des commissaires, notamment au sein de la Commission financière.

A futur, nous verrons de quelle manière notre règlement général évolue avec la loi sur les communes, laquelle est aujourd'hui toujours en gestation dans les services de l'Etat. Nous espérons aussi qu'elle aboutisse rapidement pour que nous puissions faire les modifications législatives permettant à la Commission financière ou une autre commission – cela dépendra de la volonté du Législatif, puisqu'il appartiendra à la Commission législative de revoir le règlement général – de prévoir dans quel organe les questions de gestion peuvent être abordées entre l'Exécutif et le Législatif. Ceci, bien entendu, dans le respect des compétences de chacun, mais de manière transparente et constructive, car le Conseil communal est attaché à maintenir une relation de confiance avec le Conseil général et à lui transmettre les informations qu'il est possible de lui transmettre : vous savez que ce n'est pas le cas lorsque nous avons des procédures en cours.

Le Conseil communal est attaché à ce dialogue avec vous. Ce rapport en est aujourd'hui la preuve, puisque le but est de discuter, de se remettre en question et d'aller de l'avant dans notre politique des ressources humaines, ainsi que dans notre politique salariale. Ce sont des thèmes importants pour le Conseil communal et pour le Service des ressources humaines. Celui-ci – je le dis encore ce soir – a fourni un gros travail de réflexion, un gros travail de vulgarisation et d'explication au travers de ce présent rapport. Il n'est pas facile d'expliquer et de vulgariser ce que l'on fait au quotidien. Aussi, je les remercie pour ce travail.

J'espère que ce rapport d'information – même s'il y a des marges d'amélioration – vous aura donné un certain nombre d'informations, lesquelles peuvent continuer d'être débattues au sein des différents organes. Le Conseil communal vous remercie de l'accueil réservé à ce rapport et reste bien entendu à votre disposition.

Mme Corine Bolay Mercier, PS-VERTS :

- Je remercie le Conseil communal de toutes les explications. Juste un point : le Conseil communal se dit étonné de la position de notre groupe au vu de la prise de position en commission. Je rappelle que nous avons découvert le rapport le soir même en Commission financière. Nous n'avons donc pas consulté le groupe. De plus, de toute façon, on parle de la fameuse confidentialité des commissions. Donc, il est vrai que nous avons accueilli le rapport d'une certaine manière par la suite, lors de sa lecture. La position d'un groupe est peut-être différente de celle des commissaires.

Mme Anne Reichen, POP :

- Nous remercions le Conseil communal pour les réponses à nos nombreuses questions. Nous avons cependant encore un point d'interrogation concernant les assessments. En effet, nous comprenons totalement le but de ces assessments : confronter les personnes, évaluer l'adéquation du poste, évaluer si la personne matche avec la culture, cela semble complètement cohérent.

Toutefois, nous sommes étonnés que ces assessments soient prévus seulement pour les chefs de service. Qu'en est-il finalement de tous les employés que nous engageons ? Ne souhaitons-nous pas que ces personnes matchent également avec la culture, que l'on évalue également l'adéquation au poste et que ces personnes soient confrontées ? Ne devrions-nous pas avoir ces connaissances en interne ? Cela reste une question de notre groupe.

Mme Yasmina Produit, PS-VERTS :

- Je remercie le Conseil communal pour l'ensemble de ses réponses. Que les choses soient claires : pour le groupe PS-VERTS, le rapport est un bon rapport, mais il traite plus de l'avenir. Il évoque plus une perspective d'avenir que les crises ou les éléments que nous avons pu lire dans la presse, et nous souhaitons quand même vous rappeler, par rapport à cet élément-là, que nous aimerions vraiment des changements à futur.

Par contre, la vision entre une *progression idéale* et la réalité – que ce soit par des assessments, par des compétences – c'est comment faire matcher au mieux. Personnellement, j'émet un doute, au vu du faible nombre d'EPT et au vu des chantiers à réaliser. Par rapport à cela, j'aimerais juste que vous entendiez que les RH devront peut-être aussi être étoffées – soit en termes de compétences, soit en termes de personnes – pour pouvoir réaliser l'ensemble de ces chantiers.

M. Anthony von Allmen, directeur du Dicastère des Energies, des Finances, de l'Administration et de l'Economie (DEFAE) :

- Je prends les remarques à l'envers : par rapport à la dotation du Service des ressources humaines, le Conseil communal reste constamment attentif à l'évolution de la charge de travail des différents services et à la dotation en EPT.

Cela dit, il faut bien définir ce qui relève de l'exceptionnel : il y a la charge de travail exceptionnelle, qui peut être induite dans tous les services par un événement exceptionnel ou par une série d'événements exceptionnels, et il y a la charge de travail pérenne.

Si nous constatons que, de manière pérenne, nous avons besoin de renforcer le Service des ressources humaines, notre Conseil peut avoir et aura des discussions à cet égard. Aujourd'hui, nous monitorons la situation de manière régulière, et c'est une réflexion que nous avons, en effet, parce qu'il y a beaucoup de défis en termes de sécurité et de santé au travail. Ce sont des compétences que nous devons aussi acquérir, soit à l'externe, soit à l'interne. Ce sont donc des éléments auxquels nous restons attentifs : peut-être qu'à l'avenir, les choses pourraient bouger de ce côté-là si nous constatons un besoin de manière pérenne. Nous remercions donc le groupe PS-VERTS pour sa question et sa remarque à ce sujet.

Concernant la question du POP relative aux assessments, effectivement, nous pourrions faire passer un assessment à tous les collaborateurs. Nous avons parlé de 45 engagements en 2024, ce qui veut dire, *a minima*, 90 candidats qui pourraient être convoqués à un second entretien ou à un assessment. Cela représente quand même un nombre important de dossiers de personnes, et il est vrai qu'externaliser des assessments pour tous les postes ne serait pas possible en termes financiers.

Nous avons des compétences à l'interne pour déceler les gens, pour déceler les comportements, le caractère des gens. C'est pour cela que nous avons un RH qui participe – soit lui-même, soit son adjointe – à tous les entretiens. C'est ce que nous attendons d'eux. Néanmoins, le Conseil communal a décidé de s'arrêter aux postes clés pour procéder à un assessment, aux postes avec une dimension managériale et stratégique, c'est-à-dire des postes de chefs de service, de délégués, par exemple, ou des postes d'adjoints aux chefs de service.

Je ne sais pas si l'un·e ou l'autre d'entre vous a eu l'occasion de passer un assessment : c'est intense ! Nous réservons cette joie à nos collaborateurs qui ont un poste important en termes de management et de stratégie. Cela ne veut pas dire que l'on néglige le recrutement des postes plus simples ou plus bas dans la hiérarchie, lesquels sont traités avec beaucoup de tact et de sérieux, tant par les chefs de dicastère et les chefs de service, que par le Service des ressources humaines.

D'ailleurs, nombre de mes collègues participent aussi régulièrement à des entretiens d'embauche, parfois pour assurer la présence d'une personne supplémentaire, ou alors pour voir si la mayonnaise prend dans le cas où ils doivent souvent avoir affaire à tel ou tel employé.

C'est de cette manière que nous procédons. On peut toujours faire mieux, mais en termes de proportionnalité, le Conseil communal a décidé de travailler ainsi. Le fait que l'on procède à des assessments est relativement nouveau : cela se fait depuis quelques années maintenant, mais ce n'était pas le cas à l'époque.

Bien entendu, il y a aussi la possibilité de prendre des renseignements sur les collaboratrices et collaborateurs que nous engageons. Nous pensons que nous arrivons, de cette manière, à faire du travail de qualité, tout en maintenant une proportionnalité par rapport aux coûts engendrés par ces assessments qui sont aujourd'hui externalisés.

J'espère avoir répondu à toutes les questions. Je remercie aussi le groupe PS-VERTS pour sa clarification. En effet, le rapport vous avait été présenté le soir même en commission. C'est un rapport qui est touffu et qui justifie un certain nombre de réactions. Aussi, je vous remercie pour le débat de ce soir.

Mme Karen Kinkel, PLR-VL :

- Le groupe PLR-VL est parfaitement satisfait des explications détaillées du Conseil communal et l'en remercie.

25-607 – Interpellation de M. Cyril Tissot et de Mmes Irina Solomatina, Joëlle Eymann, Yasmina Produit, Corine Bolay Mercier, MM. Benoît Produit, Gérard Santschi, Giancono Giallanza (PS-VERTS) : « Un Pavé de la mémoire au Locle ? »

M. Cyril Tissot, PS-VERTS :

- Les Pavés de la mémoire remuent des souvenirs douloureux liés à la Seconde Guerre mondiale. Mais peut-être que *souvenir* n'est pas ici le mot approprié. Les événements en question remontent à 80 ans, voire plus, et sont synonymes de barbarie, des deux côtés d'un rideau de fer qui n'allait pas tarder à diviser le continent et le monde pendant 40 ans. Nous en souvenons-nous vraiment ?

Dans un continent européen qui voit à nouveau se répandre des idéologies de haine proches du fascisme ou du totalitarisme de tous bords, pouvons-nous penser qu'une majorité de la population s'en souviennent vraiment ? Au-delà du continent européen, mais aussi sur son sol, des guerres et des massacres indignes de l'espèce humaine se poursuivent : peut-on imaginer que les belligérants et les assassins s'en souviennent vraiment, sinon avec une répugnante nostalgie ?

Les Montagnes neuchâteloises ont notoirement accueilli, dès la fin du XVIII^e siècle déjà, une importante communauté israélite fuyant des menaces de plus en plus concrètes dans les pays voisins, notamment en France, puis plus tard, bien sûr, en Allemagne. Nous savons – mais nous en souvenons-nous vraiment ? – tout ce que notre industrie horlogère doit aussi à ces familles, comme précédemment aux Huguenots fuyant la France. Et n'oublions pas que, outre le prétexte d'une appartenance religieuse, le fait d'être opposant politique ou simplement d'avoir des mœurs ne convenant pas au régime en place constituait aussi un motif pour devenir une victime directe visée par les autorités – comme actuellement dans des pays proches, géographiquement ou culturellement.

Est-il dérisoire d'espérer qu'un pavé devant la maison d'une victime puisse faire durer le souvenir ? Qu'un caillou couvert de laiton avec une inscription rappelant un tragique destin personnel puisse nous conjurer de nous détourner de la haine de l'autre ?

Ce pavé n'y suffira certainement pas, mais il peut être au moins une pierre de l'édifice de mémoire. Il faut pour cela que l'on en parle, et c'est aussi le sens de cette interpellation : en rappelant que des personnes vivant dans notre ville ont été happées par des événements qui nous paraissent si lointains, autant géographiquement que temporellement.

Souvenons-nous que la Ville du Locle ne peut s'abstraire des mouvements géopolitiques globaux : nous nous en souvenons quand un babil politique à des milliers de kilomètres peut soudain faire trembler notre industrie d'exportation.

Souvenons-nous-en aussi quand nous croisons dans nos rues des réfugiés ukrainiens, quand nous mangeons notre pain ou buvons un verre d'eau – subsistance élémentaire dont est actuellement privée la population de Gaza – quand nous empruntons à la bibliothèque un ouvrage qui pourrait aborder la féminité ou la liberté de mœurs, « privilège » déjà combattu dans plusieurs pays occidentaux.

Nous aider à trébucher sur un *pavé de la mémoire* – c'est la traduction de *Stolperstein* – c'est en tout cas la contribution que pourrait apporter cette initiative, à laquelle notre Commune est en mesure de s'associer pleinement et en toute cohérence, pour que le souvenir nous accompagne dans ce que nous voudrions faire de l'avenir.

M. Philippe Rouault, directeur du Dicastère de l'Environnement, de la Cohésion Sociale et de la Culture (DECSC) :

- Le Conseil communal vous remercie de cette interpellation. J'ai rencontré des membres de cette association des *Pavés de la mémoire* il y a quelques mois. Cette association – dont le nom allemand, *Stolpersteine*, fait référence à une « pierre sur laquelle on trébuche » – a été créée en 1996 sous l'impulsion d'un sculpteur allemand, Gunter Demnig.

L'association s'engage pour la mémoire des personnes victimes de l'Allemagne nazie. Elle met en place des pavés recouverts d'une plaque de laiton avec le nom de la victime, sa date de naissance, sa date de déportation et sa date de décès.

Actuellement, ce sont environ 100'000 pavés qui ont été mis en place dans quelque 27 pays. C'est avant tout pour rappeler au grand public le parcours individuel des victimes du nazisme, pour stimuler le débat public et, surtout, pour ne pas oublier cette part sombre de notre histoire.

La personne choisie par cette association au Locle est Madame Gabrielle Mayor-Huguenin, qui a vécu son enfance au Locle, rue du Midi, et qui a été arrêtée près de Dole, en France, pour faits de résistance. Elle a survécu aux camps de concentration de Neu-Bremen et de Ravensbruck.

Une inauguration de ce pavé aura lieu – la date n'est pas encore fixée – lors de laquelle nous mettrons en valeur son histoire, avec beaucoup plus d'éléments que mentionnés ce soir. Cela pourra rappeler à toutes les personnes de la région les événements qui ont été vécus par certains habitants de notre région.

Le président, **M. Michel Rosselet**, demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse du Conseil communal.

M. Cyril Tissot, PS-VERTS :

- Je suis pleinement satisfait, et merci pour ces éléments que j'ignorais vraiment totalement. Je me réjouis que l'invitation soit transmise à notre Autorité.

25-701 – Résolution interpartis (PS-VERTS par Mmes Corine Bolay Mercier, Joëlle Eymann, Yasmina Produit et MM. Benoît Produit, Gérard Santschi, Giancono Giallanza, Cyril Tissot, POP par Mmes Céline Dupraz, Anne-Lise Debets, Anne Reichen et MM. Vivian Bologna, Cyprien Baba, Lobsang Blanchard) : « Gaza Final »

Mme Corine Bolay Mercier, PS-VERTS :

- La résolution dont nous discutons concerne l'appel des Villes de Lausanne et de Genève pour Gaza, lancé en mai 2025. Un appel rejoint aujourd'hui par 87 villes et communes suisses.

A priori, il est vrai, Gaza n'est pas un sujet communal : c'est un sujet qui relève de politique internationale, du Parlement et du Conseil fédéral. Aussi, avant d'expliquer pourquoi nos groupes ont déposé cette résolution en juin, permettez-moi de citer une partie de l'appel urgent :

« Le 7 octobre 2023, nous avons été sidérés et bouleversés par l'horreur de l'attaque terroriste du Hamas. Des massacres qui ont fait plus de 1'200 morts et 250 otages, dont une cinquantaine ne sont toujours pas libérés plus de 20 mois plus tard. L'Etat d'Israël a alors subi l'attaque terroriste la plus meurtrière depuis sa création en 1948.

Bouleversés, nous l'avons aussi été, et le sommes malheureusement chaque jour encore un peu plus, par la démesure totale de la riposte des autorités israéliennes, par les souffrances immenses infligées à la population palestinienne, plus de 50'000 morts et 100'000 victimes, 90 % de la population déplacée, plus de 60 % des bâtiments de la bande de Gaza détruits ou endommagés, dont des hôpitaux et des écoles.

La population palestinienne se trouve dans une situation humanitaire catastrophique. Le conflit s'est également élargi, en particulier sur le territoire libanais. [...] Chaque jour un peu plus que le précédent, le droit international et le droit humanitaire sont bafoués. »

Depuis cet appel urgent, nous le savons toutes et tous, la situation s'est détériorée encore de manière terrible et atroce pour les civils palestiniens à Gaza et en Cisjordanie. Nous parlons aujourd'hui de près de 70'000 personnes tuées – dont environ 18'000 enfants – de 92 % des habitations détruites, d'une population palestinienne affamée, forcée à fuir, sur des routes bombardées par l'armée israélienne. Une situation effroyable, horrible, au point qu'une commission d'enquête de l'ONU vient de rendre compte et parle d'actes constitutifs de génocide.

Comme je l'ai mentionné en préambule, on peut nous rétorquer – et se cacher derrière l'argument – qu'il s'agit de droit international et non communal. Quand on regarde notre règlement communal, la résolution est définie comme un vœu, une protestation ou un message : nulle mention qu'il doit s'agir d'une thématique locale. Nous avons donc choisi cette manière d'interpeller notre Exécutif : un vœu, un message, pour que notre Commune rejoigne l'appel des Villes de Genève et de Lausanne, comme 87 communes et villes suisses.

La situation actuelle, tragique, a aussi fait réagir d'anciens diplomates suisses, qui ont adressé, en juin 2025, une lettre au chef du département pour dénoncer le silence et la passivité de la Suisse face aux crimes de guerre commis par Israël.

En août, au vu de la détérioration dramatique, ces mêmes diplomates se sont adressés directement, par lettre ouverte, au Conseil fédéral, dénonçant une violation permanente, systématique et flagrante du droit international, et demandant que la Suisse réagisse par des mesures concrètes. Sauf erreur, cette mobilisation d'anciens ambassadeurs ne s'est jamais vue dans notre pays. C'est bien l'urgence de la situation humanitaire et les violations permanentes du droit international qui les ont incités à agir.

C'est toujours l'urgence qui a abouti, il y a quelques jours, au fait que les Villes de Bienne, Genève, Lausanne, Lucerne et Saint-Gall signent une nouvelle déclaration demandant au Conseil fédéral, une fois de plus, d'assumer ses responsabilités internationales.

Nous pensons que se taire n'est aujourd'hui plus possible, et c'est pourquoi nous vous invitons à soutenir cette résolution.

M. Gaëtan Dubois, PLR-VL :

- Le groupe PLR-VL a pris connaissance de la présente résolution avec intérêt. Commençons par dire que personne n'est indifférent à la souffrance de milliers d'innocents dans tous les territoires en guerre, que ce soit en Ukraine, au Soudan, en Israël ou à Gaza, où se déroule actuellement une véritable crise humanitaire, comme l'explique très justement la présente résolution.

Ceci étant dit, le groupe n'est pas à l'aise avec ce type de résolution qui porte sur des éléments internationaux. Une Commune n'a pas la légitimité de se positionner sur des questions de politique internationale, qui, pour nous, n'est pas de sa compétence.

De plus, nous craignons qu'en acceptant cette résolution, nous créions, malgré nous, une hiérarchisation des injustices de ce monde. Pourquoi ne pas s'exprimer sur le sort des Afghanes depuis le retour des Talibans, de la guerre au Yémen, du traitement réservé aux Ouïghours par la Chine ou encore des massacres perpétrés en Afrique qui, pourtant, présentent eux aussi des transgressions impardonnables des droits de l'homme et du droit international. Nous ne souhaitons pas enclencher cet engrenage.

Pour ces différentes raisons, le groupe PLR-VL ne soutiendra pas cette résolution, en la refusant ou en s'abstenant.

M. Hans-Peter Renk, POP :

- Il m'incombe ce soir de présenter, au nom du groupe POP et en mon nom propre, notre position concernant la résolution interpartis demandant l'adhésion de la Ville du Locle à la déclaration émise le 21 mai 2025 par les Villes de Lausanne et de Genève. Cette déclaration, rejointe depuis par d'autres villes suisses – dont La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel dans notre canton – demande au Conseil fédéral de prendre clairement position sur la situation dramatique vécue par la population palestinienne à Gaza depuis 2 ans !

J'ajouterai que le reste du territoire palestinien occupé par l'Etat d'Israël en 1967 fait présentement l'objet d'un nettoyage ethnique en bonne et due forme mené par les colons israéliens.

Il y a une soixantaine d'années, lors d'une conférence de presse – le 27 novembre 1967 – sur la situation au Proche-Orient, le général de Gaulle – alors président de la République française – déclarait : « Maintenant, Israël organise, sur les territoires qu'il a pris, l'occupation qui ne peut aller sans oppression, répression, expulsions... Et il s'y manifeste une résistance qu'à son tour il qualifie de terroriste. »

Hormis la déclaration précitée, le 21 mai 2025, cinq villes suisses se sont à nouveau adressées dans le même sens au Conseil fédéral. Le positionnement actuel de ce dernier – positionnement dans lequel l'actuel chef du Département fédéral des affaires étrangères, Ignazio Cassis, joue un certain rôle, pour ne pas dire un rôle certain – suscite l'incompréhension et la réprobation, comme en témoigne l'éditorial de Mme Madeleine von Holzen dans le journal *Le Temps* du 23 septembre 2025 : « Ce vide est devenu insupportable. Collaborateurs du DFAE, anciens ambassadeurs, professeurs de droit, anciens conseillers fédéraux » – Mmes Micheline Calmy-Rey et Ruth Dreifuss, ainsi que M. Joseph Deiss – « une

liste inédite de personnalités politiques – excepté l'UDC – le disent, ils ne comprennent plus le Gouvernement. Ils parlent de rupture avec la politique étrangère déployée par la Suisse depuis des décennies. Ils disent à demi-mots leur honte ».

Il y a donc visiblement un éléphant dans la pièce, mais je ne m'attarderai pas sur la manière dont s'est forgée l'opinion du Conseil fédéral à propos de la Palestine. Permettez-moi plutôt d'évoquer, en contraste, un épisode aujourd'hui peu connu de l'histoire diplomatique suisse, où la situation fut fort différente.

Au début des années 1960 – alors que le peuple algérien luttait pour se libérer du colonialisme français – M. Max Petitpierre, alors chef du Département fédéral des affaires étrangères, avait eu la clairvoyance de comprendre que l'ère du colonialisme classique était révolue, et que la Suisse n'avait aucun intérêt à rester associée aux derniers soubresauts de ce colonialisme. Il autorisa donc certains diplomates à mener des démarches, certes discrètes, qui permirent, non sans difficultés, d'organiser les négociations menées à Evian entre la France et les indépendantistes algériens, négociations qui mirent fin au conflit armé en Algérie. Recevant à Alger en 1962 les lettres de créance du premier ambassadeur suisse auprès du nouvel Etat, le président Ahmed Ben Bella avait remercié ce diplomate pour le rôle joué à cette occasion par la Suisse.

Aujourd'hui, force est de constater pour l'instant la nécessité de dresser un procès-verbal de carence concernant l'attitude de la Suisse officielle.

Nous avons entendu l'argument classique selon lequel un parlement communal ne devrait pas se mêler de politique internationale. C'est visiblement une « locloiserie », puisque d'autres parlements communaux ont fait exactement le contraire. Par conséquent, le groupe POP acceptera la résolution soumise au vote du Conseil général.

Le président, **M. Michel Rosselet**, informe l'assemblée que le Conseil communal ne souhaite pas s'exprimer sur cette résolution.

M. Lobsang Blanchard, POP :

- Je prends aujourd'hui la parole pour rappeler que le samedi 4 novembre 2023, plusieurs centaines de citoyens neuchâtelois se réunissaient à la gare de La Chaux-de-Fonds pour demander la paix dans le monde et dénoncer les actes de l'Etat d'Israël face à la Palestine.

Certes, la Palestine et le Hamas ont déclenché les hostilités à l'époque, mais – comme l'a dit Mme Bolay Mercier – la démesure de la riposte nous a laissés pantois et malheureux.

Nous avions, à l'époque, demandé à ce que le Canton de Neuchâtel et les communes actent pour la paix dans le monde et prennent des mesures afin de faciliter des négociations et la résolution de la crise. Malheureusement, quasiment deux ans après cette intervention, la crise est toujours d'actualité, et pire que jamais.

Des gens avaient réagi, à l'époque, malgré la frilosité des partis politiques et des organisations, face à un conflit concis et mondial tout jeune naissant. Le PLR-VL a effectivement mentionné que, dans le monde, d'autres conflits sont dramatiques et ne sont pas traités aujourd'hui. Certes, nous pourrions parler de tous les conflits. Ce n'est pas l'objectif de ce soir, nous parlons de ce qui est en cours. Néanmoins, bien entendu, nous *devrions* soutenir la paix dans le monde et résoudre l'intégralité des conflits.

Toutefois, la population neuchâteloise a clairement, ce jour-là, pris la parole pour demander à ce que nos autorités et notre population soutiennent un appel au désarmement, à la paix dans le monde et à la résolution des conflits. Malheureusement, ni notre Conseil fédéral ni nos instances diplomatiques n'ont œuvré dans ce sens.

La position de la Commune du Locle sera certes une goutte dans l'océan, mais il faut bien une petite pluie pour commencer une rivière. Je pense qu'il faut soutenir cette résolution, afin de montrer l'exemple et que de nombreuses personnes, organisations, communes, dans le monde, prennent position pour la résolution de ce conflit.

Si tout le monde se dit que ce n'est pas de la responsabilité des gens de s'en occuper, personne ne fera jamais rien et le conflit pourra continuer. Et ceci est, à mon sens, le pire crime que nous pourrions commettre.

Mme Yasmina Produit, PS-VERTS :

- Je crois que tout le monde a été très clair : personne ne peut rester indifférent. Il ne suffit pas d'être juif, hébreu ou israélien pour dire que ce qui s'est passé le 7 octobre est inadmissible. Il ne suffit pas d'être musulman, palestinien ou pro-palestinien pour dire que ce qui se passe à Gaza est inadmissible.

Le PLR a raison : beaucoup d'autres conflits devraient être thématiques. Actuellement, la résolution porte uniquement sur le droit humanitaire dans la bande de Gaza. Je vous invite vraiment à réfléchir quel signal serait donné si une ville qui vient d'avoir un message sur les pavés sur lesquels on trébuche, en termes de souvenir, décidait de dire non à une telle résolution, laquelle n'est que symbolique.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Michel Rosselet**, soumet au vote **la prise en considération de la résolution 25-701**, laquelle est **acceptée** par **23 voix contre 6 et 11 abstentions**.

25-4605 – Rapport à l'appui d'une demande de crédit complémentaire de Fr. 136'100.- pour l'assainissement d'une partie du mur de soutènement et de la barrière séparant la voie CFF du chemin des Eroges

M. Cyprien Baba, POP :

- Le groupe POP remercie le Conseil communal pour ce rapport, qui n'a pas suscité de débat parmi nous.

Nous notons avec satisfaction la volonté du Conseil communal de jouer la carte de la transparence en adoptant de bonnes pratiques en matière de gouvernance.

Par ailleurs, dans l'exécution des travaux pour la construction de la barrière de sécurité, le groupe POP salue la mise à contribution du Service de la voirie de notre Commune, dont l'expertise et le savoir-faire ne sont plus à démontrer ; comme nous pouvons l'imaginer, cette implication a eu un impact sur le coût final des travaux. Vous l'aurez compris, le groupe POP acceptera ce rapport et son arrêté à l'unanimité.

Mme Corine Bolay Mercier, PS-VERTS :

- Le groupe PS-VERTS a pris connaissance du rapport concernant ce crédit complémentaire et l'acceptera à l'unanimité.

Nous saluons le fait que le Conseil communal ne saucissonne pas le crédit en plusieurs crédits, pour une question de transparence et de bon suivi des comptes et des travaux en cours. Nous avons trois petites questions.

Tout d'abord, le rapport mentionne que « [...] les aléas du chantier et les contraintes liées au chantier prioritaire du pont CFF ont décalé la réalisation des travaux du mur de soutènement [...] ». Le Conseil communal peut-il nous indiquer quels sont ces aléas ?

Nous avons également deux questions financières qui n'étaient pas claires pour nous. Il est indiqué que, pour ce crédit complémentaire, le montant de l'intérêt ne sera pas imputé directement dans les comptes. C'est la même chose dans le rapport suivant. Nous ne comprenons toutefois pas très bien pourquoi.

De plus, on parle d'une charge nette théorique d'intérêt au terme de ce projet estimée à Fr. 1'361.-. Il nous semble que le taux est de 1 % et non pas de 2 % selon ce qui est mentionné dans le rapport. Il s'agit peut-être juste d'une question d'incompréhension pour nous concernant cette charge nette théorique. Ce sont vraiment deux questions de détail et de compréhension de notre part, ce qui n'oblige pas une réponse ce soir.

M. Peter Spahr, PLR-VL :

- Le groupe PLR-VL a bien pris connaissance du rapport 25-4605 concernant une demande de crédit complémentaire de Fr. 136'100.- pour l'assainissement d'une partie du mur de soutènement et de la barrière séparant la voie CFF du chemin des Eroges.

Nous remercions le Conseil communal pour ce rapport complet et détaillé. Nous remercions aussi la Voirie pour la fabrication de la nouvelle barrière. En lisant le rapport, nous avons compris qu'il ne s'agit pas réellement d'un dépassement, mais du regroupement de travaux qui devaient, en principe, se réaliser sur deux ans, et qui ont été exécutés en une fois.

Néanmoins, le groupe PLR-VL a quelques questions concernant ce rapport et la manière dont le Conseil communal gère ce type de situations :

- Bien que le rapport soit très complet, il n'est nulle part fait mention de l'éventuelle part des CFF, ni de l'économie faite par la Commune, ce n'est pas chiffré. Quelle est l'économie réalisée par la Commune en procédant de la sorte ?
- Quand les travaux ont-ils été effectués et terminés ?
- Quand le Conseil communal s'est-il rendu compte que ce crédit devait passer devant le Conseil général ?
- Qu'en est-il de la suite du mur de soutènement, nécessite-t-il aussi une réfection ou une reconstruction ?
- En regardant la dernière photo du rapport, on s'aperçoit que le sommet de l'ancien mur était au niveau de la route, alors que le nouveau mur est nettement au-dessus. Qu'en est-il de l'écoulement des eaux claires ?
- Comment le Conseil communal monitore-t-il l'état des infrastructures de la Ville ?
- Comment est décidé ce qui sera fait et ce qui devra attendre ?

En conclusion, le groupe PLR-VL remercie par avance le Conseil communal pour ses éclaircissements et va accepter ce rapport à l'unanimité.

Mme Catherine Jeanneret, directrice du Dicastère de l'Urbanisme, des Infrastructures, de la Mobilité et de l'Éducation (DUIME) :

- Tout d'abord, le Conseil communal remercie tous les groupes pour leurs commentaires et les demandes de précisions concernant ce rapport.

Le Conseil communal souhaite rappeler que ces travaux ont été exécutés pour des questions de sécurité, et qu'ils étaient liés au nouveau pont des CFF, côté est, aux Eroges. Dans ce cas, nos services ont dû suivre le calendrier des CFF, d'où ces aléas mentionnés précédemment.

Le Conseil communal confirme que ce n'est pas un dépassement de coûts : la demande résulte uniquement du décalage lié à la période comptable. En effet, si la barrière a été achevée au début de l'année 2025 et le mur construit entre juin et septembre 2024, la facture des travaux réalisés par l'entreprise Marti n'a été transmise qu'au début 2025. Ce retard s'explique par le processus de facturation des CFF, qui ont visé la facture. Dès lors, le Service des finances a attiré notre attention sur la nécessité de regrouper ces travaux au sein d'un crédit unique.

Par ailleurs, la collaboration avec les CFF a permis de réaliser une économie d'environ Fr. 30'000.- sur le poste « Installation de chantier » lié à la construction du mur de soutènement.

En réponse aux questions : concernant les autres parties du mur de soutènement, le mur restant côté est ne présente pas de problèmes de sécurité immédiats. En revanche, le reste du mur du côté ouest est déjà très abîmé et sera détruit. Celui-ci servait uniquement à éviter qu'un véhicule de tourisme parvienne jusqu'aux voies. La configuration des voies ayant été modifiée, la zone actuelle sera réaménagée en accord avec les CFF.

Le nouveau mur se situe au-dessus du niveau de la route, conformément aux normes en vigueur. Celles-ci imposent la réalisation d'un muret d'au minimum 20 cm pour éviter qu'un véhicule ne finisse sur les voies CFF. Les eaux claires, quant à elles, sont captées par les dépotoirs reliés au réseau de la route communale.

Concernant le monitoring des murs de soutènement, des fiches conformes aux normes VSS sont en cours d'élaboration. Elles permettront d'obtenir une vision plus précise de l'état des murs longeant les voies de circulation. Chaque fiche inclut une classification décrivant l'état du mur, ce qui facilitera la priorisation des travaux d'entretien.

S'agissant de la question financière, je vais devoir un petit peu creuser, malheureusement – pas pour construire un mur, mais plutôt avec les Finances – pour pouvoir répondre à votre question.

M. Anthony von Allmen, directeur du Dicastère des Energies, des Finances, de l'Administration et de l'Economie (DEFAE) :

- Le conseiller communal en charge des finances se permet de répondre à la question financière... En réponse à la question du groupe PS-VERTS par rapport au chapitre sur les incidences financières, chapitre que l'on retrouve dans l'ensemble des rapports liés aux crédits d'investissement : celui-ci indique simplement que l'intérêt de l'argent que nous avons dû emprunter pour réaliser cet investissement est imputé dans chaque compte d'investissement lié au projet, mais il apparaît finalement dans les charges financières de la dette au Service des finances.

Pour le calcul de l'intérêt, qui est présenté ici à un taux moyen de la dette de 2 %, il s'agit d'un intérêt sur le demi-capital investi. C'est de cette manière-là que l'on procède. Cela explique le montant de Fr. 1'361.-, qui représente 1 % si vous faites le calcul. C'est de cette manière que l'on procède financièrement pour l'imputation et vous retrouvez cela finalement dans la dette.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Michel Rosselet**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 25-4605**, laquelle est **acceptée** à l'unanimité.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant une demande de crédit de Fr. 136'100.-** pour l'assainissement d'une partie du mur de soutènement et de la barrière séparant la voie CFF du chemin des Eroges est **accepté** à l'unanimité.

PAUSE DE 10 MINUTES

ARRETE

à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 136'100.- pour l'assainissement d'une partie du mur de soutènement et de la barrière séparant la voie CFF du chemin des Eroges

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du
Conseil d'État du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 10 septembre 2025,

arrête :

- Article premier.- Un crédit de Fr. 136'100.- est accordé au Conseil communal pour l'assainissement d'une partie du mur de soutènement et de la barrière séparant la voie CFF du chemin des Eroges.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 3.- La dépense sera portée au compte : 100918/50100.00
- Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 5 %.
- Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

25-4606 – Rapport à l'appui d'une demande de crédit complémentaire de Fr. 193'800.- pour le projet « révision du plan d'aménagement local (PAL) »

Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster, PS-VERTS :

- Le groupe PS-VERTS a pris connaissance avec intérêt de ce rapport. Si celui-ci n'a pas généré d'oppositions dans notre groupe, il a quand même soulevé quelques questions.

Premièrement, la Commune n'a pas vraiment le choix quant à terminer et soumettre au Canton sa révision du plan d'aménagement local. La décision de se tourner vers un prestataire externe, comme le bureau Archam, au lieu d'engager un urbaniste en contrat temporaire nous a paru comme le meilleur choix. Ce bureau a déjà démontré sa compétence en la matière, et il nous semble important que la Commune avance dans ce dossier avec une priorité donnée au résultat final.

Toutefois, nous n'avons pas très bien compris le budget qui nous est présenté. Dans le tableau figurant en page 5, à la rubrique « Finalisation par urbaniste externe », est inscrit le montant de Fr. 159'275.-. S'agit-il du budget total alloué au bureau Archam ? Cette somme couvre-t-elle une période donnée jusqu'à la soumission du dossier au Canton ou s'agit-il d'une somme globale jusqu'au résultat final, soit l'approbation du PAL par le Canton et son approbation par le Conseil général ?

Concernant l'approbation par le Conseil général, et malgré une remarque faite en Commission financière sur ce rapport, le tableau illustrant l'avancement dans le temps du projet ne correspond pas au descriptif : dans le tableau, on parle d'une adoption du PAL par le Conseil général à fin juin 2026, et à fin octobre dans le texte. Quelle est la date correcte ?

Toujours par rapport au budget, nous remercions le Conseil communal d'avoir tenté d'expliquer les méandres du règlement communal sur les finances, mais les simples conseillers généraux que nous sommes ont eu beaucoup de mal avec ce fameux article 18. Le Conseil communal peut-il nous donner des clarifications : notamment, le Conseil communal peut-il décider d'un crédit complémentaire jusqu'à Fr. 80 000.- sur un dossier donné une fois par objet ou une fois par année ? Merci d'avance.

De façon plus générale, nous avons été informés que Le Locle faisait partie des bons élèves du canton quant à l'avancée du PAL. Est-ce toujours le cas ? D'autres communes neuchâteloises sont-elles prêtes à le déposer ?

Finalement, nous nous posons la question d'une séance d'information sur l'avancée du PAL pour l'ensemble de la population. Nous savons que des séances ont eu lieu par le passé, mais vu la durée du processus, peut-être la population serait-elle heureuse de recevoir une nouvelle information ? Notre groupe acceptera ce rapport et son arrêté à l'unanimité.

Mme Bernadette Jaques, PLR-VL :

- Nous remercions le Conseil communal pour son rapport concernant une demande de crédit complémentaire de Fr. 193'800.- pour la révision du plan d'aménagement.

Le PAL est un dossier important pour notre commune. Avec le retard accumulé, le travail est plus conséquent, et il est important d'arriver à établir le PAL afin que les dédommagements aux propriétaires soient financés par le Canton. Si nous prenons trop de retard, nous risquons de devoir supporter ces frais, ce que nous voulons éviter. Nous acceptons cette demande de crédit.

Mme Suzanne Zaslowski, POP :

- Le rapport à l'appui d'une demande de crédit complémentaire de Fr. 193'800.- pour la révision du PAL a été étudié avec intérêt par le POP, mais quelques questions reviennent souvent au sein de notre groupe.

Quand j'entends *crédit complémentaire*, je comprends *mauvais calcul*, ou alors nous n'avons pas assez anticipé, même si chaque plan financier se réserve une marge d'erreur. Néanmoins, je ne suis pas économiste pour l'affirmer, les experts pourront peut-être me l'expliquer.

Plusieurs crédits ont été adoptés pour le PAL depuis quelques années. Les phases du projet ont été présentées à la Commission ATUEE. Nous avons la délimitation des zones à bâtir, zones mixtes, zones agricoles, plan de circulation, nature et paysage, donc les haies, les bosquets et les arbres importants. Bref, c'est un travail colossal. Plus les années passent, plus le Canton devient exigeant. Il nous accorde une subvention de Fr. 70'000.- : cette somme ne correspond plus aux exigences cantonales élevées. Est-ce vraiment à nous de payer la facture ?

Le PAL a été élaboré par un urbaniste engagé depuis 4 ans en CDD. La question de notre groupe est : pourquoi le Conseil communal n'a-t-il pas anticipé la continuité du service de cet employé ?

Il est question d'augmenter le crédit pour un mandataire externe qui récupère le projet à mi-chemin, avec, pour seule garantie, un projet terminé dans une autre commune. Espérons que le travail sera rendu au bon moment : si nous rendons le PAL à temps, la garantie du taux de participation du fonds cantonal pour l'expropriation sera de 100 %. Il ne s'agit que des expropriations, mais le travail comporte d'autres phases. Le retard subi revient à la charge de la Commune, sauf amortissement du crédit à 20 %, en application des taux définis dans le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes.

Comment allons-nous mettre le Canton devant le fait que, à cause de ses exigences, nous nous retrouvons face à des dépenses exorbitantes pour terminer le projet selon l'envergure des travaux engagés ?

En conclusion, la Commune se retrouve un peu prise au piège par le PAL. La priorité est de le terminer. C'est la raison pour laquelle le groupe POP acceptera ce rapport et son arrêté, tout en espérant que toutes les communes du canton de Neuchâtel qui sont dans la même situation demanderont au Canton d'assumer les coûts du retard occasionné.

Mme Catherine Jeanneret, directrice du Dicastère de l'Urbanisme, des Infrastructures, de la Mobilité et de l'Éducation (DUIME) :

- Le Conseil communal remercie les groupes pour leurs demandes de précisions et commentaires sur ce rapport.

L'envergure du plan d'aménagement local nous demande une certaine résilience. Tout a débuté en 2017, quand Le Locle et Les Brenets étaient encore séparées. Il a fallu étendre le document à la fusion : cela nous a déjà fait perdre quelques mois.

Au fil des années, les exigences cantonales ont un peu évolué, elles se sont accrues. En effet, le Canton de Neuchâtel a vu aussi ce qui s'est passé avec le Canton de Fribourg, qui a été débouté par la Confédération. Il ne voudrait pas que cela se passe chez nous, avec nos communes : c'est pour cela qu'il est devenu un peu plus prudent qu'au lancement de ces nouveaux PAL.

Les délais espérés ont aussi été repoussés à cause de ces exigences, de la charge de travail des services du Canton. Nous en sommes aujourd'hui à la deuxième lecture du préavis. Nous travaillons sur les dernières étapes, dont l'apport d'arguments, de justifications et/ou de

nouvelles propositions pour des pôles stratégiques, pour pouvoir nous accorder avec ce que nous disent les services de l'Etat.

Le Conseil communal confirme que le budget du bureau Archam est un montant plafond qui s'étend jusqu'à l'adoption du PAL par le Conseil général dans le cadre d'une mesure standard.

En référence au règlement sur les finances, celui-ci dit bien, à l'art. 21 : « ¹Les dépassements de crédits peuvent être autorisés par le Conseil communal jusqu'à un montant de Fr. 80'000.- par objet. » Ce n'est donc pas par année, mais par *objet*.

Par rapport aux autres communes du canton, notre Commune se situe plutôt dans le peloton de tête. Avec nos 22,6 hectares à dézoner, nous étions aussi dans les premières communes visées par le Canton. Nous avons perdu un petit peu de terrain dans la course avec les autres communes qui étaient aussi visées pour être les premières à dézoner, parce que nous avons fusionné.

Concernant l'information, le PAL sera soumis à l'enquête publique, ce qui garantira l'accès aux données actuelles du plan d'aménagement. Une séance d'information avait déjà eu lieu le 7 décembre 2023, et plusieurs permanences avaient été tenues à l'Hôtel de Ville du 8 au 22 décembre 2023, afin de répondre aux questions individuelles. Naturellement, si l'intérêt de la population le justifie, une nouvelle séance d'information pourra être organisée.

En ce qui concerne le calendrier de l'approbation du PAL mentionné dans le texte, nous tenons compte d'un potentiel décalage dû à la charge des séances du Conseil général, ainsi que des vacances d'été. En résumé, l'approbation est ainsi envisagée, au plus tôt, en juin 2026, mais elle pourrait être décalée en fonction des vacances, et donc avoir lieu en octobre 2026 au plus tard. D'où le décalage entre le texte et le tableau.

Pour en revenir à la question de l'urbaniste qui est resté chez nous quelques années, il a tout simplement trouvé un poste plus proche de chez lui, ce qui fait qu'il n'a pas voulu rester à la Commune du Locle.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Michel Rosselet**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 25-4606**, laquelle est **acceptée** à l'unanimité.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant une demande de crédit complémentaire de Fr. 193'800.-** pour le projet « révision du plan d'aménagement local (PAL) » est **accepté** à l'unanimité.

ARRETE

à l'appui d'une demande de crédit complémentaire de Fr. 193'800.- pour le projet « révision du plan d'aménagement local (PAL) »

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du
Conseil d'État du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 10 septembre 2025,

arrête :

- Article premier.- Un crédit complémentaire de Fr. 193'800.- est accordé au Conseil communal pour la finalisation de la révision du plan d'aménagement local (PAL).
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 3.- La dépense sera portée au compte : 100736/52900.00
- Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 20 %.
- Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

25-501 – Rapport de la Commission de désignation des rues relatif à la dénomination de la rue reliant la rue de France à l'avenue du Technicum et du chemin de mobilité douce le long du Bied

Mme Corinne Schaffner, PLR-VL :

- Après examen attentif du rapport de la Commission de désignation des rues du 9 juillet 2025, le groupe PLR-VL se prononcera en faveur de l'adoption des deux dénominations proposées, pour les raisons suivantes.

Nous partageons pleinement l'orientation optimiste qui préside au choix des noms :

- « Voie des Horlogères » pour la rue reliant la rue de France à l'avenue du Technicum, qui met en valeur un secteur d'excellence local, sans connotation négative.
- « Voie verte des Moulins » pour le chemin de mobilité douce le long du Bied, qui célèbre à la fois notre patrimoine hydraulique et la mobilité douce, tout en restant dynamique et engageant.

L'appellation « voie verte » correspond exactement à notre volonté de promouvoir une image positive et durable de la ville.

En conséquence, notre groupe votera en faveur du rapport et de ses arrêtés. Nous félicitons la commission pour la qualité de son travail et son souci d'allier optimisme toponymique et attractivité économique.

M. Théo de la Reussille, POP :

- Le POP a pris connaissance de ce rapport et remercie la commission pour ses différentes propositions.

La « Voie des Horlogères » constitue un hommage juste et bienvenu aux femmes qui ont œuvré et qui oeuvrent actuellement dans l'industrie horlogère de notre commune. Cette dénomination répond à notre volonté de mieux représenter les ouvrières dans l'espace public de notre ville.

La « Voie verte des Moulins » valorise intelligemment un pan unique de notre patrimoine local, tout en promouvant la mobilité douce et l'accès au site historique et touristique des Moulins souterrains du Col-des-Roches.

Le POP votera donc favorablement ces deux arrêtés.

M. Cyril Tissot, PS-VERTS :

- Je conclurai en deux parties, c'est-à-dire que je m'exprimerai d'abord au nom du groupe et ensuite en tant que président de la commission.

En tant que représentant du groupe PS-VERTS, j'ai quelques questions à m'adresser, auxquelles je pourrai répondre ensuite... [Ndlr : rires de l'assemblée]

Une communication de la Ville est souhaitée – et nous espérons que le Conseil communal pourra s'exprimer aussi sur ce sujet – d'une manière ou d'une autre, sur la désignation des rues, à savoir sur les noms des rues, des lieux-dits et autres qui existent déjà. Cela pourrait être en ligne, sur le site de la Ville, pour se renseigner. Nous avons évoqué cela au sein de la commission, en complétant les plaques qui sont posées. Toutefois, c'est nettement plus onéreux et c'est un travail de plus longue haleine. Aussi, la proposition de la mise en ligne nous semble bienvenue, en collaboration avec le Service de la promotion et la commission elle-même, qui peut y contribuer. Peut-être aussi notre Musée d'histoire.

Il y a aussi une base, que j'ai retrouvée entretemps – à savoir le *Cahier XI des Annales locloises : les rues et lieux-dits du Locle* – où j'ai trouvé la réponse au quiz que j'avais posé au sein de la commission. Je ne connaissais pas moi-même la réponse et cela n'était pas non plus le cas parmi les membres de la commission. Aussi, je me permets quand même d'en faire brièvement lecture : pourquoi la rue Bournot s'appelle-t-elle *Bournot* ?

Certaines et certains d'entre vous le savent, bien sûr. François-Louis-Vénuste Joly-Bournot, plus connu sous le nom de Bournot, fut le précurseur, au début du XIX^e siècle, des constructions sur pilotis. Cela tombe très bien puisque la rue Bournot compte quelques hommages aux pilotis sous forme de maisons un peu penchées. On trouve un grand nombre d'autres indications dans ces Annales.

Une remarque du groupe PS-VERTS : pour un tel rapport, il aurait été souhaitable qu'un plan ou des plans permettent de situer plus facilement les rues. Les auteurs du rapport – à savoir la secrétaire du Dicastère de l'urbanisme et le président de la commission – en prennent donc bonne note.

Il a été salué que les horlogères soient effectivement mises à l'honneur, dans l'idée de rétablir un certain équilibre ou de constater un déséquilibre dans les noms, plutôt attribués à des représentants masculins de notre communauté durant ces dernières décennies et dernières années. Des représentants d'autres communautés – faisant partie de la nôtre, mais originaires d'autres communautés – pourraient aussi être mis à l'honneur.

Il a aussi été souhaité que des panneaux explicatifs puissent être placés le long de la Voie verte des Moulins, pouvant expliquer notre héritage, notre patrimoine hydraulique et la présence des Moulins souterrains, puisque cette voie verte mène aux Moulins souterrains. Le groupe PS-VERTS acceptera à l'unanimité ce rapport.

En tant que président de la commission, je crois que j'ai répondu à ce qui a été dit. Sinon, nous souhaiterions que le Conseil communal puisse s'associer à la volonté – ou en tout cas à la réflexion – quant à une mise à disposition en ligne des explications des noms de nos rues. En tant que président, j'aimerais juste remercier les membres de la commission pour l'excellence des débats, l'ouverture, le dialogue, qui ont permis d'arriver à ces propositions et, encore une fois, la secrétaire du Dicastère de l'urbanisme pour sa collaboration.

Mme Catherine Jeanneret, directrice du Dicastère de l'Urbanisme, des Infrastructures, de la Mobilité et de l'Éducation (DUIME) :

- Tout d'abord merci à la commission. Il est vrai que nous avons eu beaucoup de plaisir à discuter de ces rues et de ce que l'on peut presque désigner comme deux nouvelles routes, mais particulièrement la Voie des Horlogères, qui est vraiment une nouvelle route sur un champ. On ne fait pas cela tous les jours. Nous allons suivre la proposition, merci encore.

M. Michaël Berly, président du Conseil communal :

- Nous avons bien pris note de la remarque. Si j'ai bien compris, il s'agit d'une explication des lieux-dits, des rues, à mettre à disposition sur notre site internet.

A chaud, je me demande si c'est le bon endroit pour mentionner cela, mais je pense que ce serait intéressant, en tout cas, d'avoir l'information assez rapidement. Nous pouvons donc très bien nous pencher sur la question et y réfléchir.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Michel Rosselet**, soumet au vote la prise en considération du rapport 25-501, laquelle est acceptée à l'unanimité.

DU 24 SEPTEMBRE 2025

Soumis au vote, l'**arrêté** concernant la dénomination de la rue reliant la rue de France à l'avenue du Technicum est **accepté à l'unanimité**.

Soumis au vote, l'**arrêté** concernant la dénomination du chemin de mobilité douce le long du Bied est **accepté à l'unanimité**.

ARRETE

concernant la dénomination de la rue reliant la rue de France à l'avenue du Technicum

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022,
Vu le rapport de la commission de désignation des rues du 9 juillet 2025,

Arrête :

Article unique.- La rue reliant la rue de France à l'avenue du Technicum est désignée sous le nom de Voie des Horlogères.

ARRETE

concernant la dénomination du chemin de mobilité douce le long du Bied

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022,
Vu le rapport de la commission de désignation des rues du 9 juillet 2025,

Arrête :

Article unique.- Le chemin de mobilité douce le long du Bied est désigné sous le nom de Voie verte des Moulins.

25-608 – Interpellation de la Commission du Tourisme par Mmes Evelyne von Allmen (PLR-VL), Suzanne Zaslowski (POP), Céline Dupraz (POP), Anne Reichen (POP), Anne-Catherine Frutschi Lancaster (PS-Les Verts), Dominique Breguet (PLR-VL) et MM. Théo Dänzer (PLR-VL), Benoît Produit (PS-Les Verts), Cyril Tissot (PS-Les Verts), Yasser Ouchrif (PS-Les Verts), Michel Rosselet (PLR-VL), François Schaffner (PLR-VL), Vincenzo Trugli (PLR-VL) : « Offre hôtelière de la Mère Commune : il est temps de tirer la sonnette d'alarme ! »

et

25-1001 – Question de Mme Yasmina Produit et Mmes Corine Bolay Mercier, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, MM. Joël Galvani, Benoît Produit, Cyril Tissot (PS-Les Verts) : « Quelles démarches la Commune a-t-elle entreprises ou envisage-t-elle pour compenser la perte de cette capacité hôtelière au Locle, et plus largement, pour anticiper les besoins d'hébergement et d'accueil dans le cadre des événements à venir, notamment Capitale culturelle ? »

Le président, **M. Michel Rosselet**, informe que le Conseil communal donnera une réponse commune à l'interpellation 25-608 et à la question 25-1001, cette dernière portant à peu de choses près sur le même sujet.

Mme Suzanne Zaslowski, POP :

- Il est temps de tirer une sonnette d'alarme. L'interpellation a été claire.

Quand on entend, par les médias, la faillite de l'hôtel de la Fleur de Lis, un établissement emblématique de notre ville, sans oublier les *Chouett'Nids*, qui ferment leurs portes, vous comprenez la réaction de la Commission du tourisme. Nous devons maintenir nos hôtels en vie, si je peux le dire ainsi.

Le soutien que nous demandons ici n'est pas forcément financier : il est surtout structurel. Les acteurs touristiques de notre commune sont à bout de force. La Commission du tourisme demande une réflexion sérieuse au Conseil communal. Je ne vais pas répéter tout le texte ici : comme je l'ai dit, il est clair.

M. Philippe Rouault, directeur du Dicastère de l'Environnement, de la Cohésion Sociale et de la Culture (DECSC) :

Le Conseil communal a bien écouté votre positionnement. Il déplore aussi cette perte de places d'hébergement sur notre commune : la faillite de la Fleur de Lis, la fermeture de la chambre d'hôtes *Une Nuit Ailleurs*, les *Chouett'Nids*, qui sont arrivés au terme de leur autorisation d'exploitation. Nous avons essayé d'éviter la mise en faillite de l'hôtel de la Fleur de Lis, et de mettre en place certaines choses, mais sans succès, comme vous l'avez constaté. Toutefois, nous collaborons actuellement étroitement avec l'Office des faillites pour trouver un repreneur le plus rapidement possible.

Nous avons aussi essayé de retrouver des repreneurs pour les *Chouett'Nids*, mais cela s'avère très difficile, et la personne qui a racheté la chambre d'hôtes *Une Nuit Ailleurs* n'a pas souhaité reprendre cette activité. Il est vrai que c'est un cumul de choses qui se sont produites cette année, qui font que nous avons eu de fortes pertes au niveau de l'hébergement.

DU 24 SEPTEMBRE 2025

Avec le Service du tourisme et de la promotion, nous allons aussi essayer de nouer des contacts réguliers pour écouter et comprendre les besoins des hôteliers, ce que nous avons déjà commencé à faire avec la gérance de l'hôtel des Rives du Doubs : comme vous le savez, c'est une propriété communale, donc nous entretenons des liens étroits avec ces personnes.

Concernant la création d'éventuels nouveaux projets, il n'y en a pas en vue actuellement. Néanmoins, nous allons travailler en collaboration étroite avec la direction de *Capitale culturelle suisse 2027* pour essayer de trouver des solutions d'hébergement. Je ne sais pas si vous le savez, La Chaux-de-Fonds a le projet de créer un grand hôtel. Ce projet a été lancé il y a plusieurs années déjà, mais malgré tous leurs efforts, ils ne vont pas réussir à l'ouvrir pour 2027. Ce n'est effectivement pas simple à mettre en place, et une concrétisation en 2027 sera vraiment très difficile.

C'est une problématique qui nous touche beaucoup. Nous allons y travailler, et j'en rendrai compte assez régulièrement à la Commission du tourisme.

Le président, **M. Michel Rosselet**, demande à l'interpellatrice si elle est satisfaite de la réponse du Conseil communal.

Mme Suzanne Zaslowski, POP :

- Oui, la commission est satisfaite de la réponse.

La séance est levée à 21h55.

Le secrétaire-rédacteur,
P. Martinelli

Le président,
M. Rosselet

Le secrétaire,
C. Tissot